

ANNEXE II

PRODUITS AUTORISÉS POUR LE TRAITEMENT ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL D'ELEVAGE

Les produits autorisés pour le nettoyage et la désinfection des bâtiments et des installations d'élevage (notamment équipements et ustensiles) :

- Savon potassique et sodique
- Eau et vapeur
- Lait de chaux
- Chaux
- Chaux vive
- Hypochlorite de sodium (notamment sous forme d'eau de javel)
- Soude caustique
- Potasse caustique
- Peroxyde d'hydrogène
- Essences naturelles de plantes
- Acide citrique, péracétique, formique, lactique, oxalique et acétique.
- Alcool
- Acide nitrique (équipement de laiterie)
- Acide phosphorique (équipement de laiterie)
- Produits de nettoyage et de désinfection des trayons et installations de traite.
- Carbonate de sodium
- Insecticide extraits de plantes ou de micro-organismes